

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Fessenheim-distribution-air>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Fessenheim : Distribution d'air de secours en salle de commande non conforme aux exigences du rapport de sûreté**

12 novembre 2014

France : Fessenheim : Distribution d'air de secours en salle de commande non conforme aux exigences du rapport de sûreté

Dans le cadre des actions à réaliser à la suite d'une inspection de l'ASN, EDF a mis en évidence que le dispositif respiratoire de secours présent en salle de commande ne correspondait pas à celui prescrit par le rapport de sûreté de l'installation.

Ce que dit EDF :

Non conformité d'un circuit de distribution secondaire d'air en salles de commande 12/11/2014

Sur chaque unité de production d'une centrale nucléaire, la salle de commande* est équipée d'un système de ventilation principal assurant pour les opérateurs présents, la circulation de l'air dans le local. Une distribution secondaire d'air respirable complète ce système.

En raison de la mise en place de moyens de ventilation complémentaires et autonomes (appareils respiratoires individuels) pour les opérateurs, la maintenance de cette distribution secondaire d'air avait été suspendue. Cette situation n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations ni sur la sécurité des intervenants.

Cependant, l'indisponibilité du système de distribution secondaire d'air n'est pas conforme aux prescriptions du Rapport de Sûreté des installations de Fessenheim.

La direction de la centrale de Fessenheim a déclaré cet événement le 12 novembre 2014 à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7.

* qui permet de piloter les installations

<https://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/evenements-45896.html>

Ce que dit l'ASN :

Distribution d'air de secours en salle de commande non conforme aux exigences du rapport de sûreté

20/11/2014

Dans le cadre des actions à réaliser à la suite d'une inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), EDF a mis en évidence que le dispositif respiratoire de secours présent en salle de commande ne correspondait pas à celui prescrit par le rapport de sûreté de l'installation.

Selon les exigences de conception vis-à-vis de la protection contre l'incendie détaillées dans le rapport de sûreté de l'installation, un dispositif de distribution d'air de secours est prévu en salles de commande. En cas d'incendie entraînant l'arrivée de fumée en salle de commande, les opérateurs connectent à ce dispositif un masque afin d'effectuer quelques actions indispensables avant d'évacuer les locaux enfumés. La mise en sécurité du réacteur est ensuite poursuivie à partir d'un pupitre de secours.

A la suite de l'inspection de l'ASN du 15 mai 2014, l'exploitant a indiqué que les masques mentionnés dans le rapport de sûreté n'étaient plus en place et que la maintenance du circuit de distribution de l'air n'était plus assurée depuis 2012. Le système prévu avait été remplacé par des appareils respiratoires individuels autonomes.

L'ASN a relevé que le système de remplacement n'était pas conforme aux prescriptions du rapport de sûreté en vigueur. De plus, cette modification n'a pas fait l'objet d'une analyse suffisamment approfondie et formalisée, notamment en ce qui concerne l'autonomie des appareils respiratoires individuels mis en place. En cas d'enfumage de la salle de commande, la mise en œuvre du pupitre de secours aurait ainsi pu être retardée de quelques minutes. Toutefois l'installation serait restée sous la surveillance permanente des systèmes automatiques de protection du réacteur.

Afin de traiter cette anomalie, des mesures compensatoires répondant aux exigences du rapport de sûreté ont été mises en place.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement de l'installation mais révèle une dégradation des dispositions de défense en profondeur. Il a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

En savoir plus

Consulter la lettre de suite d'inspection :

Gestion des écarts de conformité

Inspection du 15/05/2014

[INSSN-STR-2014-0194](#)

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incidentes-des-installations-nucleaires/Distribution-d-air-de-secours-en-salle-de-commande-non-conforme-aux-exigences-du-rapport-de-surete>